



Mercredi 20 janvier 2016

La société civile au cœur des concertations publiques de la Métropole

Une démocratie consultative est vivante lorsqu'elle est capable de mobiliser la société civile sur les thématiques essentielles au fonctionnement du territoire. L'exercice de cette démocratie « consultative » passe par le Conseil consultatif de développement (CCD) métropolitain, qui rassemble les forces vives du territoire et permet de les associer aux changements importants que connaît l'agglomération.

La Métropole entend assumer une ambition nouvelle en faveur de la qualité de vie sur son territoire qui passe par une transformation de la ville et pour la transformer la concertation est un impérative. Le déploiement de nouvelles initiatives en faveur du cadre de vie entraîne donc, la multiplication des dispositifs de concertation et notamment le renforcement du rôle du CCD.

C'est dans cette volonté que le CCD a été sollicité dès décembre dernier pour deux projets emblématiques de la dynamique Métropolitaine: Cœur de Métropole et Ville Respirable.

Le rôle du Conseil consultatif de développement de la Métropole

Réunissant près de 200 acteurs de la vie locale (économiques, syndicaux, sociaux, associatifs, institutionnels, personnalités qualifiées et citoyens volontaires) en 4 groupes de travail thématiques :



1. Commission planification et aménagement du territoire ;
2. Commission Grands projets urbains ;
3. Commission Rayonnement, attractivité et Vallée de la Seine ;
4. Commission Ville respirable et citoyenne.

Ce conseil examine les principaux projets, formule des avis et avance des propositions. Il a été pleinement impliqué dans l'élaboration du Projet de métropole mais aussi pour les documents de prospective et de planification (Projet de territoire, Plan de déplacements urbains, Programme Local de l'Habitat, SCoT, Plan Climat Air Énergie Territorial), et les grands projets urbains, Écoquartier Flaubert, future ligne T4...



Il est également sollicité sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du territoire. Il peut également se saisir de toute question relative à l'avenir du territoire afin de faire émerger des propositions.

Signe de renforcement du rôle du CCD celui-ci doit adopter, en application des récents codes de décentralisation, un rapport d'activité annuel, qui sera présenté et débattu en Conseil de la Métropole.

Le CCD au cœur de deux projets emblématiques de la Métropole

La Métropole a décidé de solliciter l'expertise du CCD pour l'accompagner dans la mise en œuvre de deux projets emblématiques à partir de 2016 : Cœur de Métropole et Ville respirable en cinq ans.



En septembre dernier, la Métropole Rouen Normandie a été sélectionnée par Ségolène ROYAL, Ministre de l'Écologie comme collectivités participant aux projets « Villes respirables en 5 ans ».

L'objectif est de faire émerger des « villes laboratoires » volontaires pour garantir, dans un délai de 5 ans, un air sain aux populations.



Le centre historique de Rouen va faire l'objet d'un plan d'actions complet pour renforcer son attractivité et son rayonnement qui dépassent largement les frontières de la commune.

Le périmètre de réflexion concerné est délimité en rive droite de Rouen entre les boulevards intramuros et les quais de Seine.

Cette opération, emblématique de la dynamique métropolitaine, concrétise deux ambitions fortes portées par la Métropole dans son projet à 10 ans : une ambition patrimoniale et culturelle affirmée, d'une part, et une ambition nouvelle en matière de qualité de cadre de vie et des espaces publics d'autres part.



Le rôle du CCD dans les deux concertations est clairement défini :

- Alimenter les réflexions des services de la Métropole par les rencontres des acteurs du territoire et l'audition d'experts ;
- Éclairer sur les attentes et les points de vigilance des « usagers » du territoire ;
- Être force de proposition quant aux innovations et expérimentations ;
- Mettre en réseau les acteurs ;
- Susciter des partenariats ;
- Expertiser techniquement les projets ;
- Accompagner et être relais des démarches de concertation menées par la Métropole autour de ces projets.

Deux commissions sont mobilisées pour travailler sur ces projets : la commission Grands projets urbains, pilotée par Fabienne Fendrich, directrice de l'École Supérieure d'Architecture de Normandie sur le projet Cœur de Métropole et la commission Ville respirable et citoyenne, pilotée par Bernard Jeanne, Président de Territoire Unesco Métropole Rouen Normandie.

Plusieurs enjeux communs concernent ces deux projets et devront être traités par ces commissions :

- Quel projet de ville, quel projet de Métropole ?
- Les enjeux de la pollution atmosphérique liée à la mobilité : émergence de la ville multimodale...
- L'approche de l'espace urbain par la « marchabilité »
- Comment faire converger les différents projets d'aménagement d'espaces publics afin de favoriser une approche globale intégrant : l'accessibilité du centre-ville, la gestion du stationnement en ville, la marche à pied, la logistique du dernier kilomètre, l'attractivité et l'activité économique, la prise en compte des multiples usages de la voie publique, de l'approche multimodale des déplacements, de la densité de population résidente ou nomade...



« Commission Grands projets urbains »

La mission principale de cette commission est d'assurer une veille active dans l'évolution et l'avancement du projet Cœur de Métropole et d'accompagner son processus de concertation.

La concertation qui aura lieu à partir de la fin février pour une restitution à la fin du mois d'avril. Les orientations du projet vont ainsi être soumises aux habitants et aux acteurs du territoire (associations de quartiers, commerçants, résidents, usagers et acteurs économiques et associatifs...) et un travail plus détaillé sera mené avec les participants de la commission Grands projets urbains du CCD.

Deux ateliers de travail seront organisés avec cette commission afin de leur permettre de s'approprier le projet et émettre des propositions. Elle devra également prendre part à la concertation en étant relais actif de celle-ci.

« Commission Ville respirable et citoyenne »

Cette commission a été missionnée pour animer le dispositif de concertation dans la mise en œuvre du projet lancé par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie « Villes respirables en cinq ans ». Il s'agit d'accompagner le changement qui est rendu nécessaire par les impératifs de qualité de l'air, de santé publique et d'attractivité.

Les travaux de cette commission vont être enrichis par :

- des auditions, des rencontres avec des experts (Air Normand, Agence Régionale de la Santé, Sonia Lavadinho, spécialisée en sociologie et anthropologie urbaine, Logistique Seine Normandie, Nov@log, MOV'EO, entreprises innovantes,...)
- des visites de terrain (éventuellement des voyages d'étude)
- la mise en concertation des différents acteurs concernés par ce projet (associations d'usagers, artisans, professions libérales, commerçants, transporteurs...)
- l'identification des dispositifs innovants à mettre en place dans des « quartiers laboratoires »
- des propositions ambitieuses et originales sur des sujets tels que la mise en place de Zones à Circulation Restreintes (ZCR), la logistique urbaine du « dernier km », le partage et l'attractivité de l'espace public, des dispositifs en lien avec les Technologies de l'Information et de la Communication...



En plus des ateliers de travail qui auront lieu tout au long de l'année environ une fois par mois, ces deux commissions participeront à des visites programmées avec une experte en « marchabilité » et auront l'occasion de partager leurs travaux avec l'ensemble de membres du CCD lors d'une séance plénière organisée en avril.

Le CCD sera également impliqué dans l'organisation d'un colloque « ville de demain et citoyenneté » qui aura lieu à la rentrée 2016.

Le CCD s'ouvre aux habitants de la Métropole



Dans sa volonté d'associer les habitants et d'enrichir les débats des élus métropolitains sur les grands projets à venir, en mobilisant l'expertise d'usage qu'est celle des habitants, la Métropole lance un appel à participation du 20 janvier au 20 mars 2016.

Il s'agit de trouver les membres d'un nouveau collège « habitants » de 20 membres qui sera créé, aux côtés des 4 collèges existants composant le CCD :

- Collège des acteurs économiques, organisations socioprofessionnelles et syndicales,
- Collège des organismes publics et assimilés, enseignement et formation, recherche, innovation et santé,
- Collège vie locale et associative, culture et sport,
- Collège des personnalités qualifiées

La désignation des membres de ce collège se fera à travers un tirage au sort en s'assurant d'une juste représentation géographique et dans le respect des équilibres de parité et d'âge.

Ainsi, à travers un formulaire en ligne, les habitants pourront faire part de leur souhait de contribuer à la construction d'une métropole plus solidaire, plus démocratique et plus citoyenne.

<http://www.metropole-rouen-normandie.fr/>

Contacts

Sophie CHARBONNIER
Attachée de presse
Métropole Rouen Normandie
02 32 76 84 24 / 06 46 15 34 21